

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MULHOUSE - 6852 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 28/03/2025 - 2952 - 2013 B 00225 - 791 693 369 - NORME AUDIT

03 B 225
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Date d'enregistrement au Greffe 20103125

N° DU DÉPÔT 2512952.

LE GREFFIER

NORME AUDIT

Société par actions simplifiée

Société de Commissaires aux comptes au capital de 10.000 euros

Siège social : 9 avenue de Valparc

68440 HABSHEIM

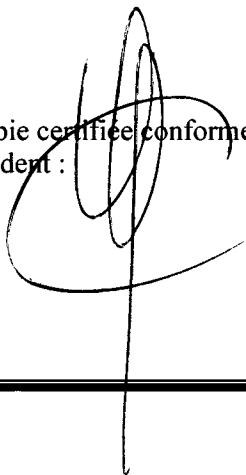
791 693 369 RCS MULHOUSE

COMPTES

de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe

Pour copie certifiée conforme,
Le Président :



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	11 978	4 717	7 261	9 418	2 157	22.90
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	71 009	24 512	46 497	45 006	1 491	3.31
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	128 108	56 168	71 940	59 205	12 736	21.51
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations	6 957		6 957	57 435	50 478	87.89	
Autres titres immobilisés	35 248		35 248	45 121	9 873	21.88	
Prêts							
Autres immobilisations financières	12 000		12 000	12 000			
Total II	265 300	85 397	179 903	228 184	48 281	21.16	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	35 000		35 000	28 000	7 000	25.00
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	114 351	3 850	110 501	40 334	70 167	173.96
	Autres créances	50 401		50 401	46 183	4 218	9.13
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement				25 500	25 500	100.00	
Disponibilités	44 446		44 446	7 846	36 599	466.46	
Charges constatées d'avance (3)	12 649		12 649	17 340	4 691	27.05	
Total III	256 847	3 850	252 997	165 203	87 794	53.14	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	522 147	89 247	432 900	393 388	39 512	10.04	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

6 300

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000)	10 000	10 000				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	1 000	1 000				
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	2 470	33 194	30 724	92.56		
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	64 091	74 276	10 185	13.71		
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	77 561	113 470	40 909	34.53			
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	45 803	25 561	20 242	79.19		
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	274 826	233 949	40 878	17.47		
	Dettes fiscales et sociales	33 869	15 408	18 461	119.82		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	840		840				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	355 339	274 918	80 421	29.25		
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		432 900	393 388	39 512	10.04		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

325 104 263 706

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	917 705		917 705	858 459		59 246	6.90
Chiffre d'affaires NET	917 705		917 705	858 459		59 246	6.90
Production stockée			7 000	500		7 500	NS
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			500	7 333		6 833	93.18
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			7 610	6 410		1 200	18.72
Autres produits			998	553		445	80.37
Total des Produits d'exploitation (I)			933 813	872 256		61 558	7.06
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			722 287	654 940		67 348	10.28
Impôts, taxes et versements assimilés			6 984	7 621		637	8.36
Salaires et traitements			82 352	70 944		11 408	16.08
Charges sociales			24 052	15 366		8 686	56.52
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			26 532	24 987		1 545	6.18
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 850	7 610		3 760	49.41
Dotations aux provisions							
Autres charges			185	1		184	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			866 242	781 469		84 773	10.85
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			67 572	90 787		23 215	25.57
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024	31/12/2023	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	2 250	2 491	241	9.68
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 889		1 889	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	4 138	2 491	1 648	66.15
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 910	1 435	1 475	102.76
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 910	1 435	1 475	102.76
2. Résultat financier (V-VI)	1 228	1 055	173	16.35
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	68 800	91 842	23 042	25.09
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 500	10 500	4 000	38.10
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	14 500	10 500	4 000	38.10
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 004	8 840	5 836	66.01
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	3 004	8 840	5 836	66.01
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	11 496	1 660	9 836	592.51
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	16 204	19 226	3 022	15.72
Total des produits (I+III+V+VII)	952 452	835 246	67 206	7.59
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	888 360	810 970	77 390	9.54
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	64 091	74 276	10 185	13.71
	12 889	6 592		

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Révaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 978		
TOTAL	11 978		
Installations générales agencements aménagements des constructions	62 855		8 154
Matériel de transport			26 112
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	79 526		7 340
Emballages récupérables et divers	20 707		
TOTAL	163 087		41 606
Autres participations	6 957		
Autres titres immobilisés	31 000		4 248
Prêts, autres immobilisations financières	12 000		
TOTAL	49 957		4 248
TOTAL GENERAL	225 022		45 854

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			11 978	11 978
TOTAL			11 978	11 978
Installations générales agencements aménagements constr.			71 009	71 009
Matériel de transport		3 004	23 107	23 107
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			86 866	86 866
Emballages récupérables et divers		2 572	18 135	18 135
TOTAL		5 576	199 117	199 117
Autres participations			6 957	6 957
Autres titres immobilisés			35 248	35 248
Prêts, autres immobilisations financières			12 000	12 000
TOTAL			54 205	54 205
TOTAL GENERAL		5 576	265 300	265 300

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 560	2 157		4 717
TOTAL	2 560	2 157		4 717
Installations générales agencements aménagements constr.	17 849	6 663		24 512
Matériel de transport		3 976		3 976
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	36 032	10 513		46 545
Emballages récupérables et divers	4 996	3 223	2 572	5 647
TOTAL	58 877	24 375	2 572	80 680
TOTAL GENERAL	61 437	26 532	2 572	85 397



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

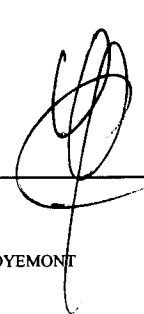
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 157				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	6 663				
Matériel de transport	3 976				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 513				
Emballages récupérables et divers	3 223				
TOTAL	24 375				
TOTAL GENERAL	26 532				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	7 610	3 850	7 610		3 850
TOTAL	7 610	3 850	7 610		3 850
TOTAL GENERAL	7 610	3 850	7 610		3 850
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 850	7 610		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	6 957	6 300	657
Autres immobilisations financières	12 000		12 000
Clients douteux ou litigieux	4 620	4 620	
Autres créances clients	109 731	109 731	
Impôts sur les bénéfices	3 023	3 023	
Taxe sur la valeur ajoutée	42 316	42 316	
Débiteurs divers	5 062	5 062	
Charges constatées d'avance	12 649	12 649	
TOTAL	196 358	183 701	12 657



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	45 803	15 569	30 235	
Fournisseurs et comptes rattachés	274 826	274 826		
Personnel et comptes rattachés	5 449	5 449		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 155	5 155		
Taxe sur la valeur ajoutée	23 177	23 177		
Autres impôts taxes et assimilés	87	87		
Autres dettes	840	840		
TOTAL	355 339	325 104	30 235	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	44 107			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	23 865			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	5.0000	2 000			2 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

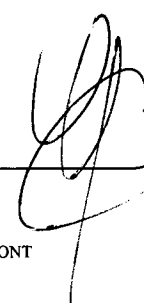
Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	183 400
Dettes fiscales et sociales	7 056
Total	190 456

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 649
Total	12 649



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

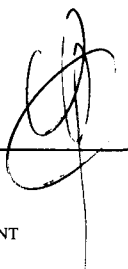
Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de Services	914 205
Frais Accessoires	3 500
Total	917 705

Répartition par secteur géographique	Montant
France	917 705
Total	917 705

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Employés	3
Total	3



NORME AUDIT
Société par actions simplifiée
Société de Commissaires aux comptes au capital de 10.000 euros
Siège social : 9 avenue de Valparc
68440 HABSHEIM
791 693 369 RCS MULHOUSE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

- *Affectation proposée par le Président*

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 64.091 euros de la manière suivante :

Origine :

- Compte « Autres réserves » : 2.470 €
- Augmenté du résultat de l'exercice : 64.091 €

Soit un montant à affecter de 66.561 €.

Affectation :

- Au compte « Autres réserves » : 1.561 €
- A titre de dividende : 65.000 €

Soit un montant total affecté de 66.561 €.

Le dividende unitaire est donc de 32,50 euros brut pour chacune des 2.000 actions constituant le capital social.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est rappelé en outre, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'au titre des trois exercices précédents, le montant des dividendes distribués, ainsi que le montant des revenus éligibles et non éligibles à la réfaction légale, se sont élevés à :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction légale		Revenus non éligibles à la réfaction légale
	Dividendes	Autres revenus Distribués	
Au 31.12.2021	120.180,27 euros	-	-
Au 31.12.2022	80.120,19 euros	-	-
Au 31.12.2023	105.000,00 euros	-	-

Il est rappelé que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Il est rappelé que les dividendes perçus par les sociétés détenant au moins 5% du capital de la société distributrice bénéficient, à condition que les titres soient conservés pendant au moins deux ans, d'une exonération d'impôt, sous réserve de l'imposition d'une quote-part de frais et charges fixée forfaitairement à 5 % du produit total des participations, crédits d'impôt étrangers compris. Pour les produits de participation versés entre des sociétés d'un même groupe d'intégration fiscale, le taux de cette quote-part de frais et charges est fixé à 1 %.

- *Affectation décidée par l'assemblée*

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 64.091 € de la manière suivante :

Origine :

- Compte « Autres réserves » : 2.470 €
- Augmenté du résultat de l'exercice : 64.091 €

Soit un montant à affecter de 66.561 €.

Affectation :

- Au compte « Autres réserves » : 1.561 €
- A titre de dividende : 65.000 €

Soit un montant total affecté de 66.561 €.

Le dividende unitaire est donc de 32,50 euros brut pour chacune des 2.000 actions constituant le capital social.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'assemblée générale reconnaît en outre, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'au titre des trois exercices précédents, le montant des dividendes distribués, ainsi que le montant des revenus éligibles et non éligibles à la réfaction légale, se sont élevés à :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction légale		Revenus non éligibles à la réfaction légale
	Dividendes	Autres revenus Distribués	
Au 31.12.2021	120.180,27 euros	-	-
Au 31.12.2022	80.120,19 euros	-	-
Au 31.12.2023	105.000,00 euros	-	-

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Il est rappelé que les dividendes perçus par les sociétés détenant au moins 5% du capital de la société distributrice bénéficient, à condition que les titres soient conservés pendant au moins deux ans, d'une exonération d'impôt, sous réserve de l'imposition d'une quote-part de frais et charges fixée forfaitairement à 5 % du produit total des participations, crédits d'impôt étrangers compris. Pour les produits de participation versés entre des sociétés d'un même groupe d'intégration fiscale, le taux de cette quote-part de frais et charges est fixé à 1 %.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme,
Le Président

